

## VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr  
Tel : +33642652951



# Formation aux vérifications réglementaires des accessoires de levage - en présentiel

*La formation VGP Accessoires de levage permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique des accessoires de levage, conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement des accessoires de levage et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.*

**Durée:** 3.00 heures (0.50 jour(s))

### Profils des apprenants

- Techniciens
- Réparateurs
- Mécaniciens
- Responsables logistiques
- Toutes personnes qui souhaitent pouvoir contrôler des accessoires de levage

### Prérequis

- Maîtrise du français (oral et écrit)
- Avoir minimum 18 ans

### Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

### Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%  
Taux de satisfaction: 97%

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur applicable aux accessoires de levage, en identifiant les obligations légales, les normes techniques et les responsabilités liées à leur vérification périodique.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique des accessoires de levage, en connaissant les points de contrôle essentiels (maillons, crochets,...) les outils nécessaires et les critères de conformité.
- Appliquer les procédures de contrôle : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles)

## Contenu de la formation

VGP Formations | Zone Industrielle du Plessis Beuscher Châteaubourg 35220 | Numéro SIRET : 49115955400014 |  
Numéro de déclaration d'activité : 53350868535 (auprès du préfet de région de : Rennes, Bretagne)

# VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : [cecile.lecorre@vgp-online.fr](mailto:cecile.lecorre@vgp-online.fr)  
Tel : +33642652951



- Partie théorique:
  - Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-23 à R 4323-27 du code du travail et les normes EN 13155 et EN 1677
  - Les documents obligatoires pour réaliser une VGP (dernier rapport, carnet de maintenance...)
  - Explication et détails sur les responsabilités des fabricants, des employeurs, des utilisateurs et du vérificateur
  - Fréquence et périodicité des contrôles
  - Présentation de l'ensemble des accessoires de levage, comme les élingues textiles, élingues à chaîne, élingue à câble, manilles, et palans
  - Connaître les méthodes de vérification spécifiques pour les accessoires de levage, comme les élingues textiles, élingues à chaîne, élingue à câble, manilles, et palans
  - Méthode pour la vérification des accessoires de levage, comme les élingues textiles, élingues à chaîne, élingue à câble, manilles, et palans
  - Présentation d'un rapport de contrôle
- Partie pratique:
  - Inspection réelle d'accessoires de levage
  - Prise en main de différents accessoires : élingues, crochets, palonniers...
  - Repérage des points de contrôle essentiels
  - Mise en situation avec identification d'anomalies (corrosion, fissure, absence de marquage...)
  - Réalisation d'une vérification complète sur un lot d'accessoires
  - Utilisation de modèles de rapport papier ou numérique
  - Conseils techniques et bonnes pratiques

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés

A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques.

Toute l'équipe de VGP Formations reste à votre disposition avant, pendant et après la formation afin de répondre à toutes vos questions.

### Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec les accessoires de levage
- Livret INRS
- Utilisation du VGPAD (application pour effectuer les contrôles) pour faire des contrôles digitalisés
- Espace apprenant sur Digiforma

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

### Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

## VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : [cecile.lecorre@vgp-online.fr](mailto:cecile.lecorre@vgp-online.fr)  
Tel : +33642652951



Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire le contrôle des accessoires de levage (élingues textiles, élingues à chaînes, élingue à câble, manilles, palans,...) en respectant la réglementation en vigueur.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."  
VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.